

Wallonie Conditions particulières / non-résidentiel / Annexe I

Ces conditions sont applicables aux nouveaux contrats établis en juillet 2020 dont la fourniture débute au plus tard le 31/10/2020 et aux contrats renouvelés en septembre 2020.

Les prix et conditions s'entendent hors TVA et font partie intégrante des conditions générales de vente d'Energie 2030 Agence, disponibles sur www.energie2030.be.

Suite au nombre important de clients « mauvais payeurs », ENERGIE 2030 se voit malheureusement dans l'obligation de demander une caution de 5.000,-€ pour les clients professionnels.
La caution vous permet de bénéficier tous les ans de la réduction sur la redevance fixe fournisseur annuelle. Merci de contacter sales@energie2030.be.

Calcul du prix final [A] + [B] + [C] + [D]

[A] Prix fixe de l'électricité fournie par Energie 2030

c€/kWh hTVA

		Clean Power Europe
Type de compteur		1 an
Mono-horaire	Bi-horaire jour	5,3338
	Bi-horaire nuit	6,4006
	Exclusif nuit	4,5338
Redevance fixe annuelle		0,- €



Clean Power Europe : Electricité 100% verte produite en Belgique. Garantie par des Labels de Garantie d'Origine.

[B] Transport et distribution (1)

c€/kWh hTVA

Gestionnaire du réseau	Tarifs pour la distribution				Tarifs pour le transport	Location du compteur (€/an)	[C] Taxes et cotisations (2)			tarif prosumer (€/kVc/an)
	Mono-horaire	Bi - horaire jour	Bi - horaire nuit	Exclusif nuit			Cotisation fédérale (3)	Cotisation sur l'énergie	Redevance raccordement (4)	
AIEG	5,84	6,15	4,68	4,08	3,44	21,84	0,3181	0,1926	0,075	55,260
AIESH	9,61	9,89	6,39	5,47	3,44	14,94	0,3181	0,1926	0,075	70,490
Tecteo - Resa	7,64	8,60	4,43	3,78	3,44	22,41	0,3181	0,1926	0,075	62,840
ORES (Namur)	9,10	9,66	5,53	4,50	3,44	13,18	0,3181	0,1926	0,075	72,240
ORES (Hainaut)	8,83	9,31	5,85	4,97	3,44	13,18	0,3181	0,1926	0,075	70,890
ORES (Verviers) (W)	10,77	11,40	6,89	5,73	3,44	13,18	0,3181	0,1926	0,075	81,690
ORES (Est)	10,62	11,34	6,42	5,16	3,44	13,18	0,3181	0,1926	0,075	81,510
ORES (Luxembourg)	9,29	9,90	5,55	4,43	3,44	13,18	0,3181	0,1926	0,075	74,000
Régie de Wavre	9,42	9,95	7,85	7,85	3,44	17,48	0,3181	0,1926	0,075	73,930
ORES (Brabant wallon)	7,83	8,34	4,67	3,77	3,44	13,18	0,3181	0,1926	0,075	64,980
ORES (Mouscron)	7,93	8,43	4,85	3,92	3,44	13,18	0,3181	0,1926	0,075	65,130

[D] Certificats verts

La valeur et le pourcentage sont adaptés annuellement suivant la législation en vigueur.

La Région Wallonne a défini des quotas : 37,28% de CV en 2019, 38,38% de CV en 2020 et 38,85% de CV en 2021.

En 2020 cela correspond à 0,03838 €/kWh HTVA

- (1) Les tarifs sont approuvés et publiés par la CREG et versés au gestionnaire de réseau. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.
- (2) Les taxes sont définies par les autorités compétentes et leur sont versées. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.
- (3) La cotisation fédérale se compose des éléments suivants: le fonctionnement de la CREG, les coûts du service de médiation, le fonds de dénucléarisation, le fonds social, les clients protégés et les primes chauffages. A partir du 1er avril 2014, elle n'est plus soumise à la TVA.
- (4) La redevance de raccordement n'est pas soumise à la TVA. Elle n'est pas applicable sur les premiers 100kWh. La redevance est majorée d'un montant forfaitaire de 0,075€.

Pour de plus amples informations concernant votre contrat de fourniture d'électricité www.energie2030.be

Pour de plus amples informations concernant votre adhésion à la coopérative www.cleanpowereurope.eu

Siège social: Breite Wege 1 • B – 4730 RAEREN • Tél.: 0 9030 2030 • sales@energie2030.be

N° d'entreprise: 0473.740.377 • TVA: BE 0473.740.377 • PRM: EUPEN